FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 481
du Mercredi 6 mai 2020

District de Savoie de Football
B.P. N° 401—73004 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
email : district@savoie.fff.fr—site : http://savoie.fff.fr

Demande de médailles District de Savoie

Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant, joueurs, éducateur, arbitre) par l'obtention d'une médaille de District, sont priés de bien vouloir faire parvenir, au Secrétariat du District de Savoie, une demande, **avant le 30 mai 2020**, délai de rigueur (imprimé en annexe)

Conditions

- Médaille d'Argent à partir de cinq ans dans un club
- Médaille d'Or à partir de dix ans dans un club

Cinq ans entre chaque médaille.

- Le nombre d'année en tant que joueur n'est pas pris en compte
- Une médaille par club, par année sportive
- Le club qui organise l'assemblée générale de District ou de Ligue peut demander plusieurs médailles (3) de Ligue et de District
- Le club qui fête un événement particulier (anniversaire) peut également demander plusieurs médailles (3)

Sommaire

- Comité de Direction p. 2
- Commission Sportive p. 2 à 3.
- Commission Féminine p. 3
- Commission d'Appel Règlementaire p. 4
- Commission d'Appel Disciplinaire p. 4 à 5
- Annexes : p. 6 (proposition de récompense—classements seniors –projet poules 2020/2021)

DES SAVOIE

Partenaire du District de Football de Savoie

Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.

COMITÉ de DIRECTION

Note

A la suite des directives de la DTN :

- La formation CFF3 prévue en Juin est reportée à une date ultérieure de la saison prochaine.

- Les tests sportifs d'entrée dans les classes foot sont annulés. La sélection des élèves se fera donc sur dossier uniquement. Les modalités seront précisées dès que possible en fonction de la reprise d'activité dans les collèges

COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Président : Christophe VALENTINO —06 64 95 30 10
Responsable : Alain HANS—06 28 06 72 52
Foot Loisirs : Fabien FONTAINE—Patrick GIFFARD-LEVEQUE
Responsable Seniors Féminines : Jacky GACHET—06 12 22 99 82

Lundi 4 mai 2020

Classements—Montées et descentes des équipes Seniors

Suite à la publication des descendants de Ligue par la LAURAFOOT, il est arrêté qu'aucun club savoyard ne redescend en D1 District (décision publiée sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir au niveau de la Ligue).

Vous trouverez en Annexe de ce PV les classements arrêtés au 13 mars 2020 ainsi que le projet de composition des poules pour la saison 2020/2021 avec les montants et descendants entre les différents niveaux (sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir, ainsi que les engagements effectifs des équipes à venir).

PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL
SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE
UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION
LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION

450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE
Tél. : 04 79 44 16 73—Email : sp2000co@groupefrasteya.com

SPORT 2000 St Alban-Leysse

Comptes-Rendus

Les équipes seniors de Cognin Sport 1 et du FC Haute Tarentaise 1 montent en R3.

Pour rappel suite aux mesures prises par la FFF dans le cadre de l'arrêt des compétitions au 13 mars 2020, le Comité de Direction du District de Savoie a décidé de ne pas compléter les poules dont le nombre d'équipes est contraint d'être porté à 13 pour la saison 2020/2021. Cette mesure concernera la poule de D2 et la poule A de D4 : ces poules seront composées de 13 équipes chacune.

Toutes les autres poules seniors seront composées de 12 équipes. Il est fait application des décisions de la FFF pour compléter la poule B de D3 afin d'avoir 12 équipes (au lieu de 11) : le meilleur 3ème de D4 accède en D3 selon le mode de départage défini par la F.F.F. (cf. PV du Comité exécutif de la FFF du 16 avril 2020).

Conformément aux préconisations de la F.F.F., les championnats retrouveront leur structure habituelle dès la saison 2021/2022 (soit 12 équipes par poule).

COMMISSION FEMININES

Responsable :
M. Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

Note aux clubs

Si la situation le permet, la Commission Féminine organisera une réunion courant juin avec les clubs ayant une section féminine et ceux qui souhaitent en créer une dans un avenir proche.
La question se pose pour la création d'un championnat de Savoie Féminin à 11, si ce championnat ne voyait pas le jour en 2020/2021, quelle forme donnerions nous au championnat à 8 ?
Merci aux personnes intéressées et concernées de réfléchir à la situation et pourquoi pas, de proposer par mail au District des idées.

J.P Création
TEE-SHIRTS PERSONNALISES
www.jpcreation.fr

ATELIER DE SERIGRAPHIE
346, Rue Aristide Bergès– CHAMBERY
Tél. 04 79 25 62 71
mail. jpcreation@wanadoo.fr

COMMISSION d'APPEL en MATIERE REGLEMENTAIRE

Réunion du 4 mai 2020

Participants : Maurice Billaud, Serge Cohen, Christophe Valentino, Jacky Gachet, René Sailé, Hernani Soares

Dossier

Dossier N°6 : Appel du club Chambéry Sport 73 contre la décision de la Commission sportive Jeunes concernant la composition des poules U15 pour la phase Printemps de la Saison 2019/2020, décision parue le 11 mars 2020 dans le FOOT SAVOIE n°475.

La Commission d'appel décide de classer sans suite cet appel, la FFF ayant arrêté l'ensemble des compétitions à la date du 13 mars 2020.

COMMISSION d'APPEL en MATIERE DISCIPLINAIRE

Réunion du 4 mai 2020

Dossier

Dossier N° 8 : Appel du club de CHAMBERY SPORT 73 contre la décision de la Commission de Discipline du 9 mars 2020 concernant le match N° 21692876 : CHAMBERY SPORT 73 2 — CHAMBERY PORTUGAIS CROIX ROUGE 1, catégorie Seniors D3 Poule A du 01/03/2020

COSEEC France
Sols et Équipements Sportifs
Resp. Savoie
Gilbert GRUFFAT
Tel : 06 83 86 59 48
E Mail : gilbertgruffat@coseec.fr
Tel : 04 50 68 84 28 - Fax : 04 50 68 77 19 - Web : www.coseec.fr
PAE Les Grandes Vignes - 74330 LA BALME DE SILLINGY
Distributeur GEFISPORTS TORO RAIN BIRD

Objet : Amendes infligées au club de CHAMBERY SPORT 73 pour absence F.M.I. ou feuille de match papier : 35 € et pour Brassard délégué absent : 2 x 6€.

La Commission d'Appel en matière Disciplinaire composée de :
M. Billaud (Président), S.Cohen (vice-président), C. Valentino (secrétaire), B. Camus, F. Chapuis, L. Fleury, F. Fontaine, J. Lathuile, D. Mailland Rosset, G. Pillet, J. Spada, A Tognet.

Pris connaissance de l'appel du club de Chambéry Sport 73, pour le dire recevable en la forme,

Après étude du dossier,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant qu'après vérification, la Feuille de match a bien été transmise par le club via internet au serveur de la FFF le jour même de la rencontre à 18h33,

Considérant que l'arbitre a signalé l'absence des brassards dans un simple mail 3 jours après la rencontre et non dans un rapport officiel,

Considérant que l'arbitre n'a pas mentionné sur la feuille de match l'absence du port de brassards par les délégués,

Considérant également que le délégué officiel ne fait pas mention de cette absence de brassard dans son rapport officiel.

Considérant que le club n'a pas été notifié de ce grief d'absence de brassard sur la F.M.I.,

Sur ce,

Par ces motifs :

La commission d'Appel décide :

1. d'annuler la décision prise en première instance par la commission de Discipline concernant ces 3 amendes à l'encontre du club de CHAMBERY SPORT 73.
le club CHAMBERY SPORT 73 n'est pas redevable au District des frais de dossier d'Appel.

Cette décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

Le Président
Maurice BILLAUD

Le secrétaire
Christophe VALENTINO

brasserie oucédon
Une cuisine de produits frais La Ravoire tel: 04.79.44.48.36

Annexes

Annexes de ce Foot Savoie

- *Proposition de récompense*
- *Classements arrêtés au 13 mars 2020*
- *Projet de composition des poules pour la saison 2020/2021*